



**CHOC CAMEROON :**  
*Change Habits, Oppose Corruption*

**Plan de Travail Septembre-Décembre 2009**  
*Présentation*



## Sommaire

Sommaire	2
Liste des Abréviations	3
Tableau Synoptique du PTA	
Première Partie: Informations générales sur le Projet .....	4
Deuxième Partie : Présentation du Projet .....	6
Troisième Partie : Etat Financier du Projet.....	18
Table des Matières	27

## **Liste des Abréviations**

**ANIF** : Agence Nationale d'Investigation Financière

**CACYM**: Cameroon Anti Corruption Youth Mouvement

**CONAC**: Commission Nationale Anti Corruption

**CHOC** : Change Habits, Oppose Corruption

**CRS** : Catholique Relief Services

**IACC** : International Anti Corruption Conference

**LCC** : Lutte contre la Corruption

**MINCONSUPE** : Ministère du Contrôle Supérieur de l'Etat

**MINJUSTICE** : Ministère de la Justice

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**OSC** : Organisation de la Société Civile

**PIEN**: Public Integrity Education Network

**PNG** : Programme National de Gouvernance

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**SNLCC** : Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

**TI-Cameroon**: Transparency International Cameroon

## **Première Partie: Informations générales sur le Projet**

## Informations générales sur le Projet

Nom du Projet:	CHOC Cameroon : Change Habits - Oppose Corruption	
Durée du Projet :	Trois (3) ans	
Date de lancement :	22 Février 2007	
Date de fin du Projet:	31 Décembre 2009	
N° Award:0004 6596	Description:	CHOC Cameroon : Change Habits - Oppose Corruption
N° Project: 00060631	Description:	Elaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption
N° Project: 00060632	Description:	Harmonisation des lois avec la CNUCC
N° Project: 00060633	Description:	Renforcement des institutions de lutte contre la corruption
N° Project: 00060634	Description:	Renforcement de la Société Civile et du Secteur privé en matière de lutte contre la corruption
Partenaires à la mise en œuvre du Projet :	Services du Premier Ministre / PNUD	
Budget 2009	USD\$ 701 420	
Période de revue:	01/12/2008 - 31/12/2009	
Conseiller Technique Principal :	Dr Mamy Raboanarijaona	
Partenaires financiers :	Gouvernement du Cameroun Gouvernement du Canada Gouvernement du France Gouvernement d'Allemagne (GTZ) Gouvernement de Grande Bretagne	

	<p>Gouvernement des Pays Bas</p>
--	----------------------------------

	<p>Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique</p>
--	---

	<p>OECD-DAC (DfID)</p>
--	------------------------

	<p>Commission Européenne</p>
--	------------------------------

	<p>Banque Mondiale</p>
--	------------------------

	<p>Banque Africaine de Développement</p>
--	--

	<p>Programme des Nations Unies pour le Développement</p>
--	--

## **Deuxième Partie : Présentation du Projet**

## **Introduction**

Le Projet CHOC a pour objectif principal de contribuer à une réduction significative de la corruption au Cameroun à travers l'appui de la mise en œuvre des projets décrits dans la composante « politique de lutte contre la corruption » du PNG<sup>1</sup>. Cette approche se réalise par le truchement de l'identification de quatre résultats escomptés qui sont les suivants : Une stratégie nationale et un plan d'action national de lutte contre la corruption élaborés et mis en œuvre (I), des lois harmonisés avec la Convention des Nations Unies contre la Corruption référencées en un seul code (II) les institutions de lutte contre la corruption sont indépendantes, opérationnelles et financées par le budget national ou leur budget propre (III), enfin, la société civile ainsi que le secteur privé, sont renforcées et capables de jouer un rôle effectif dans la LCC (IV).

## **Principaux résultats 2008**

Le Comité de Pilotage du Projet CHOC a eu lieu le 14 Mai 2008 sous la présidence du Premier Ministre. Au cours de cette réunion, le Plan de Travail Annuel 2008 a été approuvé.

Grâce à la mise en œuvre de l'opérationnalisation effective du projet qui s'est faite par le recrutement d'une équipe composée d'un Conseiller Technique Principal, d'un Legal and Administrative Officer et d'un chauffeur, le projet CHOC a obtenu de nombreux résultats.

Dans un premier temps, le Projet CHOC a largement contribué à l'internalisation de la convention des Nations Unies contre la corruption ratifiée par le Cameroun en 2006. Cette activité s'est réalisée à travers le recrutement des consultants ayant pour mission d'élaborer un draft de loi portant prévention et répression de la corruption et des infractions assimilées en partenariat avec le Gouvernement. L'approche participative a été privilégiée dans la conduite de cette activité.

Dans le cadre de la création d'un site internet du projet, un processus de recrutement d'une entreprise chargée d'accomplir cette activité a été mené au cours du mois de Décembre 2008.

En outre, le projet a contribué à l'amélioration de l'image du Cameroun à travers l'« Atelier Cameroun » organisé à Athènes à l'occasion de la 13<sup>ème</sup> IACC. Cet Atelier était destiné à mobiliser les experts de la lutte contre la corruption présents à la 13<sup>ème</sup> IACC afin qu'ils partagent leur expérience en matière de lutte contre la corruption avec la délégation camerounaise. L'initiative camerounaise du projet a permis à l'ensemble des experts non seulement de prendre conscience de la volonté politique du Gouvernement mais aussi de constater les efforts entrepris dans la lutte contre la corruption au Cameroun.

De nombreux efforts ont été faits dans le sens de l'implication de la société civile dans l'amélioration des outils en matière de lutte contre la corruption. C'est dans

---

<sup>1</sup> Programme National de Gouvernance.

ce sens qu'elle a participé à l'élaboration de la loi anticorruption. Dans le même ordre d'idée, elle a été consultée à travers des ateliers organisés autour du draft de l'avant projet portant prévention et répression de la corruption et des infractions assimilées (les ateliers ont eu lieu à Yaoundé, Bafoussam, Douala et Garoua).

Le renforcement des capacités des acteurs nationaux a, au cours de l'année 2008, constitué une priorité pour le Projet CHOC. Des initiatives allant dans ce sens ont été engagées aussi bien au profit du Gouvernement que de la société civile. En l'espèce, on peut citer la prise en charge de la participation des officiels camerounais à la formation organisée par le Pr. Lambsdorff sur le *Corruption Perceptions Index* à Passau en Allemagne. En outre, le renforcement des capacités des ONG s'est fait par : La prise en charge de la participation du Directeur Exécutif de TI Cameroon au séminaire du Public Integrity Education Network (PIEN) à Budapest (Hongrie) et par la formation de 26 jeunes (parmi lesquels 14 filles) de la ville de Yaoundé sur les fondamentaux de la corruption avec la délivrance des certificats de participation. Enfin, toujours dans le but de renforcer la formation, le CTP du Projet a donné deux lectures publiques lors des conférences portant sur la thématique de la corruption organisées par CACYM et TI Cameroon.

### **Principe de base pour l'exécution du Plan de Travail en 2009**

Sur la base des résultats obtenus en 2008 et suivant l'esprit du Document de Projet, le Projet CHOC se fixe un ensemble de principes qui régiront l'exécution du Plan de Travail ( septembre-décembre 2009).

Ces principes sont notamment la facilitation de l'appropriation des activités du projet par les acteurs nationaux, le renforcement des capacités des acteurs nationaux, le renforcement de la coordination et de la synergie entre/avec les acteurs, la mobilisation de l'expertise et de l'assistance technique locale et internationale, l'appui à l'engagement de la société civile (facilitation des échanges avec le projet, le Gouvernement et entre elles-mêmes), le renforcement de la visibilité du Projet de même que la vulgarisation des initiatives et des bonnes pratiques ainsi qu'un effort particulier sur les questions relatives à la durabilité des actions et du cycle de vie du projet.

En intégrant ces principes dans son mode de fonctionnement, le Projet se fixe comme objectif d'optimiser les résultats attendus pour le compte l'année 2009. Cependant, compte tenu du temps imparti (un peu moins de 4 mois), il est nécessaire de redimensionner et de réaménager le PTA 2009 initial sans pour autant sacrifier sensiblement les principes sous-tendant le processus d'élaboration d'une stratégie, ni de réduire significativement le niveau des résultats attendus. Ainsi, ce Plan de Travail révisé a été élaboré en concertation avec les bailleurs de fonds, la partie nationale (Gouvernement) et la CONAC, et en consultation de la Société Civile (TI Cameroun en particulier).

1. **Une stratégie nationale et un plan d'action national de lutte contre la corruption sont élaborés et mis en œuvre (Résultat N° 60631)**

La mission principale du projet est l'appui à l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption du Cameroun. Cette stratégie lui permettra de mieux combattre ce phénomène complexe en concentrant davantage les efforts des uns et des autres, sur des actions holistiques et synergiques dans des domaines et/ou secteurs donnés. L'efficacité sera alors meilleure et permettra de consolider des bonnes bases pour un véritable changement de comportement.

Le processus d'élaboration de la stratégie n'a pas encore été véritablement entamé. Cependant, de nombreuses actions de lutte contre la corruption, même si elles sont éparses, ont été menées depuis un peu plus d'une dizaine d'années. Par ailleurs, la CONAC a déjà engagé un processus de réflexion en vue d'élaborer un projet de termes de références pour l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Avant l'enclenchement du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie, deux activités essentielles (le suivi de l'assistance technique à la mise en œuvre du Projet et l'élaboration d'un Plan de Communication censée accompagner le processus de conduite de la stratégie) seront préalablement réalisées.

**1. Résultat d'activité : Assistance Technique à la mise en œuvre du projet**

Cette activité consiste au suivi quotidien des activités et des initiatives dévolues au Projet CHOC par l'équipe recrutée pour le compte du Projet.

***A- Les actions à mener***

Les actions à mener dans le cadre de cette activité sont les suivantes :

1. Appui technique ;
2. Conception et le suivi/ évaluation de l'exécution du projet ;
3. Gestion du fonctionnement de la cellule du projet ;
4. Elaboration des termes de référence des consultants, des ateliers, des séminaires et des missions de suivi des travaux sur le terrain ;
5. Rédaction des rapports d'exécution du projet ;
6. Appui à l'organisation des réunions statutaires ;
7. Information des parties prenantes (acteurs nationaux et bailleurs) ;
8. Elaboration de la proposition d'extension du Projet CHOC.

## ***B- Les indicateurs de résultats***

Les indicateurs de résultat de cette activité sont :

1. La finalisation et l'approbation du Plan de Travail Annuel;
2. La réalisation des rapports de progrès trimestriels;
3. Contribution technique de l'équipe aux résultats du Plan de Travail.

### **2- Résultat d'activité : Plan de communication élaboré et mise en œuvre**

Le but visé par le Plan de Communication est de mobiliser les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Projet CHOC et de rendre visibles les activités du projet. Pour cela, certains canaux pourraient être exploités, notamment les articles dans les media locaux ou nationaux, des émissions de radio, etc.

En ce qui concerne le site web, le but d'une telle initiative est triple :

1. D'abord, il est question de rendre disponible une base de données relative à la corruption qui pourra être utilisée par l'ensemble des acteurs sociaux (institutions gouvernementales, institutions indépendantes de lutte contre la corruption, société civile, universités et étudiants) ;
2. Ensuite, il s'agit d'informer le public sur le mandat du projet CHOC, son objectif et ses principales activités et

En d'autres termes, ce site contiendra aussi des liens avec les sites des parties prenantes telles que le Gouvernement, la CONAC, l'ANIF, le PNG et certaines OSC.

### ***A- Actions à mener***

Pour rendre le site effectif et efficient, il est important de prévoir des actions telles que :

1. Elaboration d'un Plan de Communication ;
2. Médiatisation et mobilisation des acteurs nationaux autour des activités du projet ;
3. Mise en place effective du site web;
4. Collecte d'informations et documentation sur la corruption et la lutte contre la corruption.

## ***B- Indicateurs de résultats***

1. Plan de communication disponible ;
2. Présence effective des principales parties prenantes aux différentes activités ;
3. Site web du projet fonctionnel ;
4. Articles de presse sur CHOC et ses activités diffusés.

Pour encourager cette initiative, un plan de communication à l'échelle nationale sera élaboré et appliqué en vue de

sensibiliser les populations à l'existence du site web. De plus, des ordinateurs bloqués sur le site web du projet CHOC seront installés dans des lieux stratégiques (de par leur forte affluence) comme certaines universités, certaines ONG ou centres de recherches.

### **3- Résultat d'activité : Appui à l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption fourni**

La stratégie nationale permet d'orienter tous les acteurs impliqués dans le processus de lutte contre la corruption. Cette stratégie doit aussi être enrichie des pratiques optimales mises en œuvre dans le contexte actuel, d'où l'importance du renforcement des capacités. Pour cette raison, son élaboration requiert l'implication de toutes les parties prenantes (en l'occurrence celles qui ont pour mission essentielle de la combattre ou celles qui dans leur activité professionnelle y font régulièrement face) regroupées sous la coordination de la CONAC.

Cependant, le processus pour l'adopter comportant plusieurs actions dont la totalité ne pourra être opérationnalisée en la seule année 2009, il sera néanmoins question d'engager le processus par quelques actions concrètes<sup>2</sup>.

#### ***1. Actions à mener***

1. Revue et finalisation des TDRs préparés par la CONAC en collaboration avec les acteurs nationaux ;
2. Lancement des échanges avec la CONAC et les acteurs nationaux sur le processus d'élaboration de la SNLCC (forum national, info général, TDR, orientations stratégiques) ;
3. Développement d'une coalition d'acteurs de LCC (locaux-nationaux) ;
4. Consultants pour appuyer la formulation de la SNLCC (état de lieux, documentation, etc.) recrutés.

#### ***B- Indicateurs de résultats***

Les indicateurs de résultats pour cette activité sont les suivants :

1. Processus de formulation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption adopté ;
2. Etudes préparatoires à la formulation de la stratégie réalisées ;
3. Premier draft de stratégie nationale de lutte contre la corruption élaboré et approuvé.

---

Cela va d'ailleurs dans le sens de l'article 6(1b) de la Convention des Nations Unies contre la Corruption qui préconise un accroissement et la diffusion des informations de prévention de la corruption.

## **II- Les lois harmonisées avec la Convention des Nations Unies Contre la Corruption référenciées en un seul code (Résultat N° 60632)**

Le Cameroun a ratifié la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC) en 2006. Cette Convention comporte de nombreuses recommandations faites aux Etats Parties parmi lesquelles l'adoption d'une législation exclusivement dévolue au traitement de la corruption suivant les prescriptions qu'elle comporte.

La première phase de cette obligation consentie par le Gouvernement a été réalisée dans la mesure où il existe un texte élaboré par le Projet CHOC et le Gouvernement avec le concours de la Société Civile. Des actions de suivi ce processus doivent être menées par le projet en vue de l'information des parties prenantes.

### **1. Résultat d'activité : Internalisation de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption dans le droit positif national appuyée**

Il s'agit ici de l'adoption d'une loi anticorruption au Cameroun. La première phase ayant conduit à l'élaboration d'un draft étant accomplie, le projet va suivre le processus de finalisation et d'adoption en cours au niveau gouvernemental.

#### ***1. Actions à mener***

Les actions à mener pour accompagner le processus d'adoption du projet de loi portant prévention et répression de la corruption et des infractions assimilées sont les suivantes :

1. Suivi régulier auprès du MINJUSTICE du processus d'adoption de la loi ;
2. En cas d'entrée en vigueur de la loi, apporter un appui aux acteurs clés dans la vulgarisation de la loi (Gouvernement, Parlement et Société Civile).

#### ***B- Indicateurs de résultats***

1. Nombre de rencontres avec le MINJUSTICE ;
2. Compte rendu d'avancement du processus d'adoption ;
3. Atelier de communication avec le MINJUSTICE, le Parlement et autres administrations intéressées organisé (en cas d'adoption de la loi);
4. Participation du Cameroun à la Conférence des Etats Parties de la Convention des Nations Unies contre la corruption (en cas d'adoption de la loi).

#### **Autres appuis à décider**

Suivant les besoins des acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption, d'autres appuis éventuels pourraient être identifiés

après des échanges avec les partenaires nationaux impliqués dans la lutte contre la corruption et les actions à entreprendre dans le cadre de cette future initiative arrêtées.

### **III- Les institutions de lutte contre la corruption sont indépendantes, opérationnelles et financées par le budget national ou leur budget propre (Résultat N° 60633)**

L'objectif du projet CHOC est d'accompagner le Gouvernement dans le processus de lutte contre la corruption. Ceci sous-entend qu'à terme, les institutions gouvernementales et indépendantes engagées dans la lutte contre la corruption, comme la CONAC, puissent disposer elles mêmes des capacités techniques et financières qui les rendent aptes à accomplir leurs missions. Au cours de la période sous revue, le projet utilisera une approche basée sur le renforcement des capacités pour appuyer les institutions nationales de lutte contre la corruption et assimilées, en particulier la CONAC, et soutiendra techniquement et financièrement le développement d'initiatives innovantes telles que les projets pilotes d'intégrité. Cela se fera par l'amélioration et l'évaluation des cellules ministérielles en vue de leur reconfiguration et du renforcement de leurs capacités.

D'autres institutions nationales pertinentes impliquées dans les problématiques de corruption pourraient à défaut d'être immédiatement impliquées dans cette démarche de renforcement des capacités, au moins sensibilisées et programmées pour des actions similaires à venir en 2010. La priorité demeure néanmoins le renforcement d'une collaboration efficace entre elles et la CONAC. Ces institutions sont : l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), le Ministère du Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE), des divisions spécifiques du MINJUSTICE (Chambre des Comptes) et les administrations judiciaires et policières.

#### **1. Résultat d'activité : Capacités des institutions nationales de LCC et assimilées renforcées**

L'amélioration des institutions de lutte contre la corruption doit être essentiellement qualitative. Pour cette raison, des activités allant dans ce sens doivent être initiées.

##### ***A- Actions à mener***

Ces actions consistent principalement en des formations destinées aux membres de ces institutions et dans certains cas aux membres du Gouvernement impliqués dans la problématique de lutte contre la corruption. Ces formations doivent correspondre à un besoin identifié et dont le résultat pourrait

être mesuré, évalué. Cependant, ces actions doivent être subordonnées à la définition d'une plate forme de collaboration entre la CONAC et le PNUD. Suivant cet ordre d'idées, les actions à mener seront les suivantes :

1. Mise en place d'une plate-forme de collaboration technique entre CONAC et PNUD-CHOC ;
2. Renforcement des capacités de la CONAC dans la mise en œuvre de la SNLCC et dans la réalisation de son mandat ;
3. Renforcement des capacités de la CONAC en vue de la mobilisation des institutions nationales de LCC (ANIF, CONSUPE, Chambre des Comptes, Parlement) et les administrations concernées (impôts, douanes, police, justice, cellules ministérielles de lutte contre la corruption), à travers 2 initiatives conjointes ;
4. Appui à la mise en place d'un centre de documentation et renforcement du site web de la CONAC ;
5. Mobilisation des chefs de département ministérielle et recteurs autour de la reconfiguration ou de la création de nouvelles cellules de lutte contre la corruption;

#### **6. *Indicateurs de résultats***

1. Plate-forme de collaboration opérationnelle;
2. Au moins 2 formations identifiées et réalisées ;
3. Au moins 2 actions de renforcement de capacité des institutions nationales de lutte contre la corruption réalisées, y les cellules ministérielles de lutte contre la corruption ;
4. Au moins trois cellules ministérielles restructurées et une cellule créée dans une université pilote.

### **2. Résultat d'activité : Projets pilote d'intégrité soutenus**

La mise en place des projets pilotes d'intégrité a pour objectif d'identifier et d'utiliser les approches stratégiques de lutte contre la corruption et de produire un ensemble de pratiques optimales réussies qui peuvent être répliquées dans d'autres secteurs sociaux. Elle a aussi l'avantage de démontrer l'engagement des acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption au Cameroun. Elle permet enfin de donner des résultats concrets sur le court terme.

Le projet CHOC appuiera techniquement et financièrement le développement de projets pilotes innovants tels que la mise en place des projets pilote d'intégrité. A cette fin, des Projets Pilotes ont d'ores et déjà été identifiés. Il s'agit en l'occurrence des projets « Aéroports sans corruption » et « Ecoles sans Corruption ».

Le choix de ces projets se justifie par le fait que certaines organisations parties prenantes au processus (CONAC et le CRS) sont bien avancées dans le processus de formulation. Il s'agira pour le Projet CHOC de se joindre au processus ainsi enclenché, compte tenu de la brièveté des délais impartis pour la réalisation des activités prévues pour 2009.

Parallèlement à la mise en œuvre des projets pilotes d'intégrité, une mobilisation sera faite au sein d'une université pilote afin d'y créer une cellule anticorruption.

#### ***A- Actions à mener***

1. Appui technique et financier à la formulation et à la mise en œuvre des projets « Aéroports sans corruption » et « écoles sans corruption »;
2. Suivi de la mise en œuvre de ces projets pilotes.

#### ***B- Indicateurs de résultats***

1. Projets pilotes d'intégrité formulés et mis en œuvre ;
2. Appui technique et financier aux projets pilotes fourni ;
3. Suivi et évaluation réalisés.

### **IV- La société civile, secteur privé compris est renforcée et capable de jouer un rôle effectif dans la lutte contre la corruption (Résultat N° 60634)**

Il s'agit pour le Projet CHOC à travers cette activité d'appuyer la société civile et le secteur privé, avec pour objectif d'en faire des acteurs à part entière de la lutte contre la corruption. Autrement, des acteurs disposant des compétences adéquates en matière de lutte contre la corruption et surtout aptes à apporter des solutions au problème par le biais d'un dialogue constructif avec les autres parties prenantes du processus anticorruption que sont le Gouvernement et la CONAC (entre autres).

Parvenir à ce résultat suppose que la CONAC en tant qu'organe coordonnateur de la lutte anticorruption au Cameroun, ait les aptitudes de renforcer ou au besoin, de construire les capacités des OSC (y compris le secteur privé) qui en fait sont appelées à devenir ses principaux partenaires.

#### **1. Résultat d'activité : Plan d'organisation et de renforcement des capacités de la société civile en matière de LCC élaboré**

Pour éviter d'axer l'appui des Organisations de la Société Civile (OSC) sur des domaines non essentiels, il est important de savoir quels sont leurs besoins réels en matière de lutte contre la corruption. Cette étape permettra de s'assurer que l'appui du projet CHOC (via la CONAC) réponde effectivement à leurs attentes.

#### ***A- Actions à mener***

La principale action à mener dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de la Société Civile est :

1. L'élaboration en collaboration avec la CONAC et la Société Civile d'un Plan de renforcement de capacité de cette dernière.

### ***B- Indicateurs de résultats***

Cette action a pour indicateur principal :

2. La disponibilité du Plan de formation de la Société Civile et du secteur privé en matière de lutte contre la corruption.

### **2. Mise en œuvre du plan d'organisation et de renforcement des capacités de la société civile en matière de LCC**

Dans le cas d'espèce, l'opérationnalisation de la Société Civile renvoie par définition à l'ensemble des activités par lesquelles elle est effectivement impliquée dans la lutte contre la corruption. Cela sous entend sa capacité réelle à pouvoir s'investir dans le processus de lutte contre la corruption et produire concrètement les résultats qu'on escompte d'elle. Pour cela, il importe de regrouper les OSC (et le secteur privé) recensées autour d'une coalition et les former aux mécanismes de lutte contre la corruption.

### ***A- Actions à mener***

Les actions à mener dans ce cas sont les suivantes :

3. un atelier de formation de la société civile en matière de lutte contre la corruption organisé ;
4. la fourniture d'un appui en vue de la mise en place d'un réseau d'acteurs de la lutte contre la corruption ;

### ***B-Indicateurs de résultats***

L'indicateur de succès de l'activité ci-dessus tient en ce que :

5. une formation de la société civile organisée ;
6. atelier de team building de la CONAC et OSC réalisé.

### **3. Financement des activités de lutte contre la corruption des OSC**

Il s'agit dans cette rubrique de financer des projets qui dans un premier temps contribuent le mieux à l'atteinte des objectifs arrêtés en matière de lutte contre la corruption à travers les OSC et qui dans un second temps soient conformes à l'orientation générale du Projet CHOC. Des critères de sélection seront définis en fonction des priorités consignées dans le Plan de Travail.

Toutefois, il pourrait arriver que le calendrier effectif pour la mise en œuvre du plan de travail du projet CHOC ne permette pas

l'opérationnalisation de cette initiative dans sa totalité, comme les actions d'évaluation et de dissémination des résultats et leçons apprises des projets pilotes et innovants.

#### ***A- Actions à mener***

Les actions à mener sont les suivantes :

7. Formulation et sélection du Guide de sélection pour les initiatives de Micro-grant ;
8. Financement de deux (02) initiatives proposées par les OSC.

#### ***B- Indicateurs de résultats***

1. Guide pour l'initiative de micro-grant de financement élaboré;
2. Deux (02) initiatives proposées par les OSC en matière de lutte contre la corruption financées.

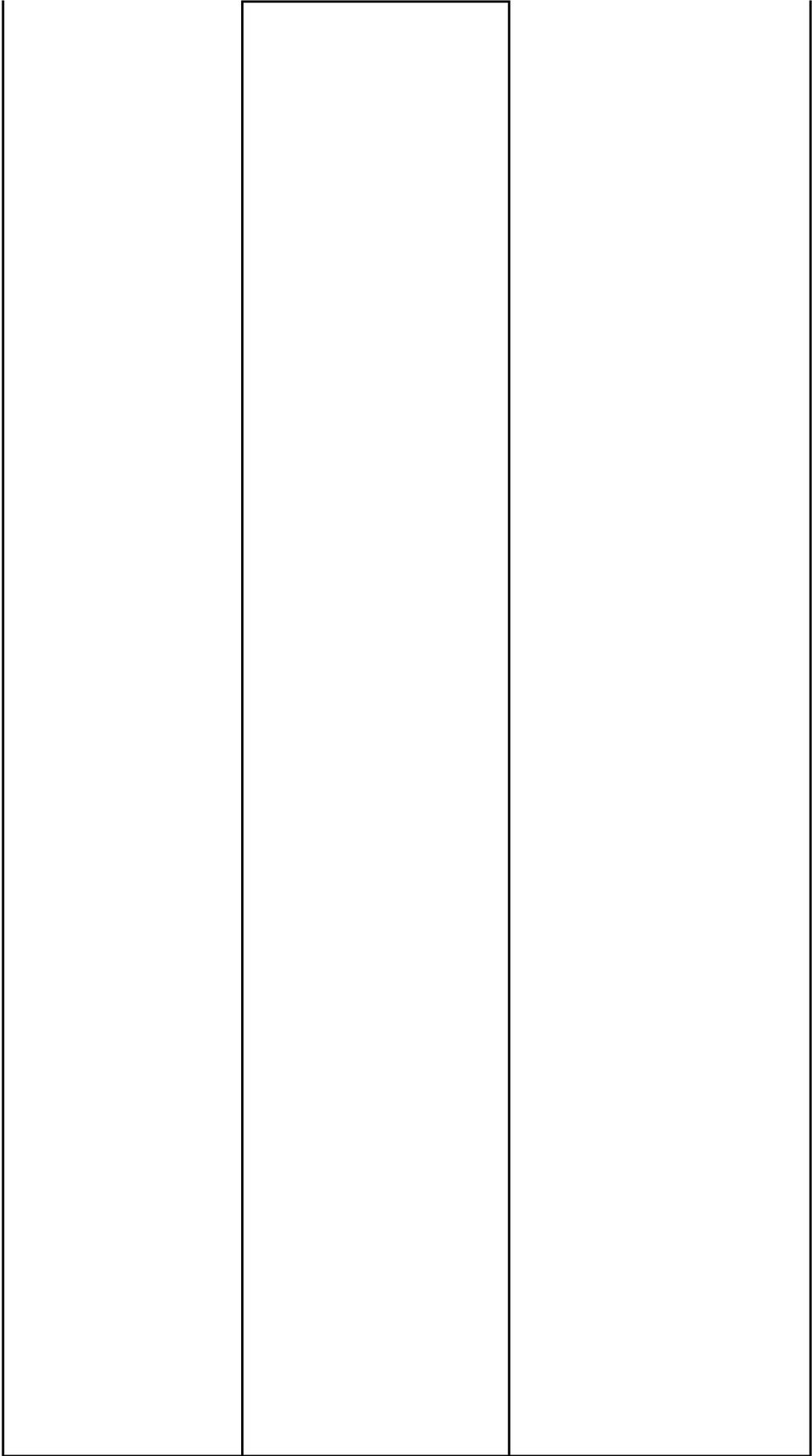
## Troisième Partie : Etat Financier du Projet

Etat des finances du Projet au  
16/09/2008

(en Dollars US )

--	--	--





**Montants dépensés et fonds disponibles**

**(Au 16 / 09 / 2009)**

Montant total des dépenses en 2008	189 143,67
Montant total des dépenses au 16/09/2009	69 583,72
Fonds reçus au 16/09/2009	1 339 930,00
Fonds disponibles au 16/09/2009	721 375,74

## Table des Matières

Sommaire .....	2
Liste des Abréviations .....	3
Tableau Synoptique du Plan de Travail	
Première Partie: Informations générales sur le Projet.....	4
Deuxième Partie : Présentation du Projet.....	6

### Introduction

Principaux résultats 2008

Principe de base pour l'exécution du Plan de Travail en 2009

I- Une stratégie nationale et un plan d'action national de lutte contre la corruption sont élaborés et mis en œuvre (Résultat N° 60631)

1. Résultat d'activité : Assistance Technique à la mise en œuvre du projet

A- Les actions à mener

B- Les indicateurs de résultats

2- Résultat d'activité : Plan de communication élaboré et mise en œuvre

A- Actions à mener

B- Indicateurs de résultats

3- Résultat d'activité : Appui à l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption fourni

*A- Actions à mener*

*B- Indicateurs de résultats*

II- Les lois harmonisées avec la Convention des Nations Unies Contre la Corruption référencées en un seul code (Résultat N° 60632)

1. Résultat d'activité : Internalisation de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption dans le droit positif national appuyée

A- Actions à mener

B- Indicateurs de résultats

III- Les institutions de lutte contre la corruption sont indépendantes, opérationnelles et financées par le budget national ou leur budget propre (Résultat N° 60633)

1. Résultat d'activité : Capacités des institutions nationales de LCC et assimilées renforcées

A- Actions à mener

B- Indicateurs de résultats

2. Résultat d'activité : Projets pilote d'intégrité soutenus

A- Actions à mener

B- Indicateurs de résultats

IV- La société civile, secteur privé compris est renforcée et capable de jouer un rôle effectif dans la lutte contre la corruption (Résultat N° 60634)

1. Résultat d'activité : Plan d'organisation et de renforcement des capacités de la société civile en matière de LCC élaboré

A- Actions à mener

B- Indicateurs de résultats

2. Mise en œuvre du plan d'organisation et de renforcement des capacités de la société civile en matière de LCC

A- Actions à mener

B- Indicateurs de résultats

3. Financement des activités de lutte contre la corruption des OSC

A- Actions à mener

B- Indicateurs de résultats

Troisième Partie : Etat Financier du Projet ..... 18

Table des Matières ..... 27